

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 février 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

Régis Drouin, vice-président et représentant de Ville Saint-Georges

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Paul Veilleux, représentant de Saint-Benoît-Labre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3788-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3789-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 janvier 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3790-09

RAPPORT FINANCIER 2008

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, copie d'un document intitulé « Rapport financier abrégé au 31 décembre 2008 », lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2008, a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;

CONSIDÉRANT que Madame Karine Veilleux, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 et qu'il autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer ledit rapport pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3791-09

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION- EXERCICE FINANCIER 2008

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, copie d'un document intitulé « Rapport au conseil d'administration », lequel fut rédigé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que ce rapport concerne l'exercice financier 2008 de la Régie;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil présent à cette assemblée déclare avoir pris connaissance du contenu de ce rapport;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte ledit rapport dans son intégralité;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte, à signer pour et au nom de la Régie, la lettre de déclaration de la direction contenue dans ce rapport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3792-09

SURPLUS 2008

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2008 de la Régie s'est soldé par un surplus de 100 855.00\$;

CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT que la Régie aura à investir sous peu d'importantes sommes entre autre dans son système de traitement des eaux de lixiviation, de même que dans le recouvrement final des cellules 1-2 et 3 de la zone H;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier de l'année 2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3793-09

PARTAGE ACTIF ET PASSIF

CONSIDÉRANT que pour la présentation de leurs rapports financiers, chaque municipalité doit inclure dans son rapport la partie des actifs et des passifs qu'elle possède face à divers organismes et entre autre, face à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé ce rapport, lequel pourrait être acheminé au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit autorisée à transmettre l'information au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;

QUE copie de ce document soit également transmis à Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3794-09

MANDAT DE VÉRIFICATION 2009

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 19 février 2009, une offre de service au montant de 4 800.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2009, plus 550.00\$ pour préparer le tableau de répartitions aux municipalités, taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, au montant de 5 350.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2009 au plus tard lors de l'assemblée régulière de février 2010.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 février 2009;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de janvier 2009;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2009, selon les données fournies par l'entrepreneur;
- Le rapport de volumétrie occupé dans la zone « H » depuis son ouverture en 2002, tel que préparé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre.

RÉSOLUTION NO: 3795-09

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-900062 à #C-900125 inclusivement, de même que les chèques #C-290017 à #C-290048 inclusivement, pour un déboursé total de 351 810.22\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3796-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT #42-09

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement #42-09 de la Régie concernant la régie interne et établissant également la tarification d'un bien, d'un service, incluant le tarif à être chargé pour la remise de documents publics et le paiement des dépenses aux membres de la Régie soit et est accepté;

QUE le règlement #42-09 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3797-09

CONDOLÉANCES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Paul Joly, administrateur à la Régie et aux membres de sa famille ses plus sincères condoléances, suite au décès de son fils Monsieur Éric Joly.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3798-09

SOLLICITATION POUR PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT que Madame Annick Bourque du Syndicat de l'enseignement de la Chaudière a fait parvenir au secrétaire-trésorier de la Régie une demande financière afin de faire paraître dans leur agenda notre publicité;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte entre 159.00\$ pour 1/16 de page et 999.00\$ pour une page couverture 5^{7/8} x 8;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie ne donne pas de suite financière à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3799-09

AVIS D'INFRACTION MDDEP

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 janvier 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis un avis d'infraction à la Régie en rapport avec le rejet des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de la Régie a accusé réception de cet avis le 28 janvier 2009;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ingénieurs au dossier et des représentants de la Régie a été tenue le 18 février 2009;

CONSIDÉRANT qu'assistait à cette rencontre pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Geneviève Lague et Messieurs Éric Gauthier et David Maurice. De Genivar Inc. Messieurs André Simard et Jean Bernier ainsi que Messieurs Éric Lachance, Gabriel Giguère, Pierre Paquet et Roger Turcotte de la Régie;

CONSIDÉRANT que le président de la Régie, Monsieur Éric Lachance a fait au cours de la présente assemblée un résumé verbal des discussions qui ont eu lieu lors de cette rencontre à savoir :

- Travaux de renforcement envisagé au système de traitement;
- Captage et élimination des biogaz;
- Recouvrement final - partie zone H;
- Matériels utilisés pour le recouvrement journalier;
- Agrandissement de la déchetterie;
- Détecteur de matières radioactives;
- Devis (2) pour l'opération du système de traitement;
- Conformité du lieu d'enfouissement;
- Modification du décret;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service ainsi qu'un estimé des travaux nous parviendra éventuellement de Genivar Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil entérine les actions prises dans ce dossier tel qu'énumérées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Moi, Elzéar Dupuis, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter divers travaux nécessaires au renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation, ainsi que des travaux nécessaires au captage et au traitement des biogaz, de même que des travaux nécessaires au recouvrement final de cellules dans la zone H du lieu d'enfouissement de la Régie.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement.

RÉSOLUTION NO: 3800-09

DOSSIER LA GUADELOUPE

CONSIDÉRANT que tel que mentionné au procès-verbal de l'assemblée de ce conseil tenue le 18 décembre 2008, une rencontre entre Madame Huguette Plante et Messieurs Paul Joly et Marc-André Doyle de la municipalité de La Guadeloupe ainsi que Madame Audrey Poulin et Messieurs Éric Lachance et Roger Turcotte de la Régie a été tenue le 09 février 2009 au bureau de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un procès-verbal de cette rencontre rédigé par Madame Audrey Poulin de la Régie en date du 18 février 2009 après discussion avec Monsieur Marc-André Doyle de la municipalité de La Guadeloupe a été remis à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la position prise au nom de la Régie dans ce dossier;

QUE le procès-verbal rédigé par Madame Poulin fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3801-09

ÉVALUATION DES COÛTS PAR SERVICE OFFERT

CONSIDÉRANT qu'il serait important pour la Régie de faire évaluer combien coûte chacun de ses services;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de service au montant de 500.00\$ pour faire cette évaluation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce mandat soit confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton selon l'offre déposée le 19 février 2009;

QUE cette étude soit financée par le fonds d'administration de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3802-09

REFINANCEMENT RÈGLEMENT 30-01

CONSIDÉRANT que la Régie aura à refinancer un montant de 2 591 000.00\$ échéant le 20 mai 2009 sur son règlement #30-01;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine ce règlement a été décrété pour des travaux d'agrandissement du système de traitement des eaux de lixiviation et que le montant d'émission était de 3 167 000.00\$;

CONSIDÉRANT que selon les informations reçues, le taux de financement à long terme actuel se situe actuellement autour de 5%;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le président de la Régie, Monsieur Éric Lachance et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires au refinancement d'une somme de 2 591 000.00\$ pour une période de quinze (15) ans.

QUE les frais de courtier s'il y a lieu dans ce dossier, soient payables par le fonds d'administration de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

09 février 2009 - Lettre de Monsieur Alain Dubé, Publi-sac suite à notre résolution #3776-09;

09 février 2009 - Réception d'un chèque de 4 240.00\$ de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec, en ristourne sur nos primes d'assurance.

RÉSOLUTION NO: 3803-09

ASSURANCES 2009

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Lacasse de PMT Roy Assurance a fait parvenir à la Régie en date du 31 décembre 2008 le renouvellement de notre contrat pour 2009;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lacasse ne propose aucun changement à la Régie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le tout semble conforme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer tous documents jugés utiles et nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3804-09

VIREMENT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a eu des discussions avec les vérificateurs comptables de la Régie à propos du budget 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un virement budgétaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la prévision budgétaire au montant de 135 500.00\$ prévue au poste budgétaire #02-451-20-998 « Fiducie post-fermeture » soit transférée au poste budgétaire #03-800-10-000 « Fonds réservé traitement futur ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3805-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE